

avis de son ami, LIU KIEOU TCHOUNG-KING, qui lui montre les dangers de sa folle entreprise, et rejoint le prince de Han dont il trouve les troupes faibles; il regrette son action, trop tard, laisse son fils Li Cheou-tsiei à la garde de Lou Tcheou, et marche avec les Han vers le sud.

L'empereur envoie des troupes contre Li Yun, puis se met lui-même à la tête de ses armées. Le rebelle écrasé au sud de Tseu Tcheou s'enferme dans cette ville que force le général MA TS'IOUEN-YI. Li Yun met le feu à son palais et périt dans les flammes; les Han se retirent. T'ai Tsou marche sur Lou Tcheou que rend Li Cheou-tsiei qui, rebelle malgré lui, est pardonné et reçoit un poste élevé.

Rentré à la Cour, T'ai Tsou apprend peu de temps après la révolte de LI TCHOUNG-SIN, gouverneur de Houai Nan, poussé par l'exemple de Li Yun; attaqué vigoureusement par l'empereur lui-même à Kouang Ling, Li Tchoung-sin se brûle avec sa famille dans sa résidence.

Ces exemples portèrent leurs fruits : le prince de T'ang craignant d'être attaqué à son tour, s'empresse de faire sa soumission; il en est d'ailleurs récompensé, car deux de ses officiers, pour échapper à la punition que méritait un crime, Tou TCHOU et SIOUEI LEANG ayant proposé à l'empereur de trahir leur maître, T'ai Tsou fait mettre à mort le premier et exiler le second à Liu Tcheou où il est employé aux plus viles besognes<sup>1</sup>.

Étant sur le point de mourir, Tou Che, mère de T'ai Tsou, lui dit qu'il devait l'empire, non à ses vertus ou à celles de ses ancêtres, mais à ce que Koung Ti n'était qu'un enfant lorsqu'il monta sur le trône, par conséquent incapable de gouverner lui-même, et qu'elle désirait, lorsqu'il serait vieux, qu'il remit l'empire à ses frères à tour de rôle pour qu'il y ait toujours un homme mûr à la tête du gouvernement pour éviter à sa dynastie le sort de celle des Heou Tcheou (961).

« A la huitième lune, les Tartares Niu Tchen vinrent apporter leur tribut à l'empereur et lui faire hommage; ces peuples demeuraient autrefois au pays de Sou Chin. Du

1. MAILLA, VIII, p. 14.